



Une camera peut elle remplacer un temoin?

Par **starpat**, le **11/07/2017** à **18:30**

Bonjour à tous,
étant en instance de divorce, mon ex femme me pourri la vie, m'attaque de partout.
Afin de me couvrir, on me conseille d'avoir un temoin pour les "passages de bras".
Etant bi-polaire, elle est franchement imprévisible, nous avons deux filles, j'ai dû demander à la juge que le lieu d'échange des enfants se fasse devant une gendarmerie.
Mais à priori cela ne me protège pas assez, elle pourrai dire que je l'ai frappé etc.....Je ne vais pas demander aux gendarmes de sortir surveiller à chacunes de mes venues.
Trouver un temoin qui puisse venir à chaque fois est problématique pour moi.
Je me demandais donc si une caméra, cachée ou non, peut être recevable si elle m'accuse d'actes que je n'ai pas commis?
Merci d'avance de m'avoir lu.....
Patrick

Par **jodelariege**, le **11/07/2017** à **19:52**

bonsoir vous pourriez demander au JAF que les "passages de bras " se passent en lieu neutre comme un centre médico social mais il faut donner de solides arguments;